APRÈS ART. 1ER BA N° 793

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 793

présenté par

M. Nury, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand,
M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz,
M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier,
M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib,
M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie,
Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger,
M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin,
M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER BA, insérer l'article suivant:

Au 9° du I de l'article L. 100-4 du code de l'énergie, le mot : « cinq » est remplacé par le mot : « dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés Les Républicains appellent à un développement accru de la géothermie, qui est une énergie propre, locale et renouvelable, mais pourtant complètement absente de ce projet de loi.

Disponible sur 90 % du territoire et capable aujourd'hui de couvrir 70 % des besoins thermiques, la géothermie ne représente finalement que 1% de la chaleur produite en France.

Grâce à son potentiel inexploité, cette technologie permet d'assurer le chauffage, le refroidissement des bâtiments tout en diminuant jusqu'à 90 % leurs émissions de C02 et de 75 % leur consommation d'énergie.

Alimentés en moyenne à plus de 60 % par des énergies renouvelables et de récupération locale, les réseaux de chaleur émettent deux fois moins de gaz à effet de serre qu'un chauffage gaz ou fioul, et offrent une solution à prix compétitif et stable, alors qu'aujourd'hui les tarifs des énergies s'envolent et pèsent lourdement sur le budget des ménages.

Cette situation tendue, causée à l'origine par la guerre en Ukraine, met toutefois en lumière la mauvaise trajectoire énergétique d'Emmanuel Macron depuis plus de cinq ans qui soutient massivement les énergies intermittentes, et a délaissé le nucléaire ces dernières années pour finalement se retrouver à rouvrir les centrales à charbon et importer de l'énergie à un prix plus cher et plus carboné de chez nos voisins.

En parallèle à cette hausse des prix, face à l'urgence d'agir contre le changement climatique, les restrictions se multiplient et l'appel à la sobriété est devenu le seul moyen pour le Gouvernement de tenter de se dédouaner de ses erreurs passées, et ainsi pouvoir rejeter la faute sur les Français si ils augmentent un peu trop le chauffage cet hiver.

Aussi, cet amendement du groupe LR propose donc de multiplier par dix d'ici 2030 la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid.